



FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

LES EQUIVALENCES DU BREVET FEDERAL

5^{ème} DEGRE

Procédures pour une demande d'équivalence

Mesures transitoires : demande à déposer au plus tard au 31 décembre 2012

Réservées aux licenciés de la FFN

Conditions préalables :

- Etre licencié à la Fédération Française de Natation,
- Etre titulaire des titres d'évaluateur ENF 1, ENF 2 et ENF 3 de la spécialité visée.

JE SUIS :

Soit, titulaire du Diplôme DESJEPS, spécialité performance sportive, dans l'une des mentions suivantes : natation course, natation synchronisée, water-polo ou plongeon,

Soit, titulaire du brevet d'Etat d'éducateur sportif 2^{ème} degré dans une des spécialités de la natation (BEES 2),

ET JE JUSTIFIE :

- o Avoir entraîné dans la discipline visée, pendant cinq ans, au sein d'un club de la FFN dans les 10 ans qui précèdent la demande,

OU JE SUIS :

Soit, titulaire du brevet d'Etat d'éducateur sportif 1^{er} degré, option activités de la natation (BEESAN),

Soit, du brevet d'Etat d'éducateur sportif 1^{er} degré dans une des spécialités de la natation (BEES 1),

ET JE JUSTIFIE :

- a) D'être inscrit sur la liste d'aptitude proposée par le Directeur Technique National de la FFN

OU

- b) D'avoir entraîné pendant cinq ans, au sein d'un club de la FFN dans les 10 ans qui précèdent la demande,

ET, d'avoir entraîné dans cette période, un sportif(ve) inscrit sur les listes ministérielles « haut niveau » (SHN) dans la discipline pour laquelle le candidat sollicite l'attribution du brevet fédéral.

JE DOIS :

Produire une certification en cours de validité attestant de la capacité à secourir une personne en difficulté dans l'eau¹.

En cas de non production d'une telle certification, le candidat devra, avant la délivrance du brevet fédéral 5^{ème} degré, réussir le test de sécurité des brevets fédéraux de la FFN.

¹ MNS – BEESAN –BNSSA - CS
Version au 08 novembre 2010



FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

LES EQUIVALENCES DU BREVET FEDERAL

5^{ème} DEGRE

Je m'adresse :

A l'Ecole Régionale de Formation des Activités de la Natation (ERFAN) de ma région afin d'obtenir le dossier pour une demande d'équivalence.

Je respecte la procédure décrite ci-dessous.

Première phase : demande de dossier d'équivalence

LE CANDIDAT
Retire un dossier de demande d'équivalence à l'ERFAN de sa région (lieu d'exercice).

L'ERFAN
Informe et remet ou adresse un dossier de demande d'équivalence ainsi qu'une présentation de la procédure.

Deuxième phase : la recevabilité du dossier

LE CANDIDAT
Renseigne le dossier de demande d'équivalence.
Le retourne à l'ERFAN de sa région (lieu d'exercice), accompagné des justificatifs nécessaires et des frais de dossier d'un montant de 35,00€.
Le dossier est recevable.

L'ERFAN
Adresse un accusé de réception.
Attribue une référence de dossier à rappeler dans toute correspondance.
Examine le dossier, le fait compléter si nécessaire.
Notifie un avis de recevabilité dans un délai de trois mois après l'accusé de réception. <i>La recevabilité du dossier est placée sous la responsabilité du cadre technique coordonnateur avec l'accord du cadre technique sportif régional ou interrégional de la spécialité considérée.</i>



FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

LES EQUIVALENCES DU BREVET FEDERAL

5^{ème} DEGRE

Troisième phase : l'attribution du brevet fédéral

LE CANDIDAT
Participe à l'entretien placé sous la responsabilité du cadre technique coordonnateur avec l'accord du cadre technique sportif régional ou interrégional de la spécialité considérée.
Passes si nécessaire le test de sécurité des brevets fédéraux.
Participe à une formation complémentaire de deux journées comprenant les thèmes suivants : <ul style="list-style-type: none">- La fonction de tuteur : 4 heures- La protection des mineurs et les comportements à risque : 3 heures- Les directives techniques nationales : 2 heures- Actualisation de connaissances : 5 heures

L'ERFAN
Adresse une convocation pour l'entretien permettant à la personne sollicitant une équivalence de motiver sa demande, de démontrer sa connaissance du projet fédéral et son implication dans sa discipline.
A l'issue de l'entretien le cadre technique coordonnateur avec l'accord du cadre technique sportif régional ou interrégional de la spécialité considérée, émet un avis sur la demande d'équivalence.
Adresse si nécessaire une convocation pour le passage du test de sécurité des brevets fédéraux.
Adresse une convocation pour participer à cette formation complémentaire.
Envoie au DTN : <ul style="list-style-type: none">- Le fichier fédéral faisant apparaître les éléments nécessaires à l'élaboration du diplôme,- La fiche pour l'attribution du BF5,- le règlement des frais de gestion nationale des dossiers et de fourniture du diplôme. Ces frais s'élèvent à 15,00€.

LE CANDIDAT

LA FFN
Délivre le brevet fédéral 5 ^{ème} degré de la discipline considérée. Retourne à l'ERFAN concernée le ou les diplômes attribués pour envoi à l'intéressé(e).